

l'éducation — accessibilité généralisée — conseils régionaux de l'éducation, institut national de recherche en pédagogie — création de l'Université du Québec, etc.

Tous les domaines de l'administration publique sont ainsi évalués et des politiques définies. Les libéraux un peu essoufflés par le pouvoir, trop confiant de remporter facilement la victoire, conduisent une drôle de campagne. Le chef occupe toute l'espace « électoral ». Les grandes vedettes du parti sont étrangement absentes. Les observateurs prévoient une victoire facile pour les ministériels.

Le programme libéral qui propose les objectifs de la décennie engage le parti à élaborer une « déclaration des droits de l'homme », à instaurer un régime d'assurance santé public et universel, à construire des logements à loyer modique subventionnés par l'État, à élaborer une loi générale d'assistance sociale, à garantir le revenu minimum, à organiser un service d'assistance-judiciaire, à bâtir un secteur d'éducation des adultes, à créer une nouvelle université française à Montréal et des centres universitaires dans les principales régions du Québec, à constituer un nouveau ministère du développement économique, un conseil de la recherche scientifique et un office d'orientation économique.

Ce programme dont nous n'avons fait que tirer certaines données constituait un véritable plan d'ensemble du développement du Québec.

Pour la première fois, un parti indépendantiste, le R.I.N. (Rassemblement pour l'indépendance nationale) se présente devant l'électorat. Son programme, le plus complet élaboré au Québec, prévoit l'indépendance politique du Québec.

Le soir du vote, tous les pronostics sont renversés. Daniel Johnson obtient une majorité des sièges. La défaite est inavouable pour les libéraux tant elle leur

UNION

NATIONALE

1966

semb
quet
c
fi
d

405

st clair
mais il
terna-
mi qui
nson »ue na-
québé-
« anglo-
dépen-

1966 : Programme de l'Union nationale¹

LE PROGRAMME DE L'UNION NATIONALE EN 1966

Ce programme d'action que l'Union Nationale propose au peuple du Québec vise à permettre à tous les Québécois d'atteindre le plus haut niveau de bien-être et à préparer l'avenir de nos jeunes.

Nous avons mis beaucoup de soin à l'élaborer et nous en mettrons autant à l'accomplir ; nous nous engageons à servir le Québec et les principes énoncés dans ce programme nous serviront de guide. Nous voulons que ce document soit la charte de notre avenir.

Les propositions de l'Union Nationale en matière constitutionnelle ne constituent pas une déclaration de guerre contre qui que ce soit, mais une offre de nouvelle alliance.

Le Québec ne doit pas se replier sur lui-même, pas plus qu'il ne doit brimer le droit des autres.

QUÉBEC D'ABORD, ce n'est pas un cri de guerre lancé contre qui que ce soit au Québec ou au Canada.

Québec d'abord, c'est le cri de ralliement d'un parti cent pour cent québécois, d'un parti dont le premier devoir est de promouvoir les intérêts du Québec.

1. Pamphlet publié par l'Union nationale lors de l'élection de 1966 sous le titre : « Objectifs 1966 de l'Union Nationale, un programme d'action pour une jeune nation. Québec d'abord. »

QUÉBEC D'ABORD, c'est un appel à la coopération de tous les Québécois pour relancer le Québec sur la voie du progrès dans l'ordre et la prospérité.

Québec d'abord, c'est la raison d'être de l'Union Nationale.

Daniel Johnson

PRÉAMBULE

Après avoir démocratisé ses structures, l'Union Nationale se devait de démocratiser aussi le processus d'élaboration de son programme électoral.

C'est ainsi qu'au lieu de s'en remettre à quelques individus pour tracer sa ligne de conduite, l'Union Nationale a consulté le plus grand nombre possible de gens et de corps intermédiaires afin que ce programme soit vraiment le reflet des préoccupations et des besoins d'un Québec nouveau.

L'Union Nationale a permis à tous ceux qui le désiraient d'exposer leurs idées. Car ce parti n'est pas l'instrument d'une personne ou d'un groupe de personnes. Il est l'émanation des forces vives de la nation.

Le programme 1966 de l'Union Nationale est le fruit des recherches, des discussions et du travail de différentes commissions formées pour définir les objectifs de notre parti et de notre peuple.

Chaque commission disposait des documents suivants : résolutions du congrès de 1961, programme de 1962, résolutions des assises de mars 1965, résolutions du Conseil national de juin 1965, et résolutions des associations de comté.

Ces commissions reçurent de plus de la documentation provenant des pays étrangers, des différents ministères du Québec, des autres provinces et d'Ottawa, le résultat d'une enquête faite par le journal *Le Temps* auprès de ses lecteurs, ainsi que la coopération empressée et généreuse de plus d'une centaine de corps intermédiaires.

Nanties de tous ces instruments, les commissions complétèrent leur œuvre et présentèrent leur rapport final contenu dans un cahier de 300 pages. Ce rapport fut soumis à Québec le 2 avril 1966 aux membres du Bureau du Conseil national et du comité politique, aux députés et conseillers législatifs, ainsi qu'aux candidats de l'Union Nationale alors choisis.

C'est ce rapport, rédigé sous forme de programme, qui a été approuvé lors des assises du parti le 1er mai 1966, et que nous sommes fiers de soumettre au peuple du Québec.

LA NATION ET L'ÉTAT

1. LES CANADIENS-FRANÇAIS FORMENT UNE NATION

C'est là un fait qui était déjà reconnu au siècle dernier. Après plus de trois cents ans d'évolution, cette nation est devenue adulte et capable d'assumer la responsabilité de son destin, sans pour cela vouloir s'entourer de barrières, au contraire.

2. TOUTE NATION A DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Ce qui implique qu'elle possède ou qu'elle se donne les instruments nécessaires à son épanouissement, soit :

Un Etat national.

Un territoire national qui soit son principal foyer.

Une langue nationale qui ait la primauté sur les autres.

PROBLÈMES

C'est dans le Québec, où ils sont en majorité, que les Canadiens français peuvent se réaliser pleinement comme nation de culture française. Mais à cause d'une constitution disuète et mal appliquée, le Québec ne possède pas actuellement tous les pouvoirs et instruments qui lui sont nécessaires comme Etat national des Canadiens français.

Loin d'être un instrument de progrès et d'harmonie pour les deux nations du Canada, l'A.A.N.B. est devenue une source de conflits et de perpétuels marchandages.

Voilà pourquoi l'Union Nationale, parti de l'évolution dans l'ordre, s'est identifiée à l'idée d'une nouvelle alliance entre nos deux communautés culturelles, pour qu'elles s'épanouissent librement, chacune dans le sens de ses aspirations profondes, et qu'elles participent ensemble, dans l'égalité, à la gestion de leurs intérêts communs.

SOLUTIONS

Tout en continuant à donner une pleine mesure de justice à nos compatriotes d'autres cultures, et compte tenu des impératifs économiques du contexte nord-américain, l'Union Nationale s'engage à :

1. Faire du Québec un véritable état national.

Ce qui implique une extension de ses pouvoirs et de sa souveraineté, même sur le plan international.

2. Donner au français le statut d'une langue nationale

3. Faire respecter l'intégrité du territoire national.

Il est impérieux de régler dans l'ordre et la justice le problème des frontières du Québec, spécialement du côté du Labrador.

4. Comme prélude à un nouveau pacte entre deux nations égales et fraternelles, convoquer une assemblée constituante mandatée par le peuple québécois pour
 - a) reviser et compléter la constitution interne du Québec, en y incluant une formule d'amendement qui consacre la souveraineté du peuple québécois et son droit d'être consulté par voie de référendum sur toute matière qui met en cause la maîtrise de son destin ;
 - b) formuler les exigences du Québec dans la négociation d'un nouveau pacte canadien.
5. Sans attendre que la constituante ait terminé son travail, exiger le retour au Québec
 - a) de 100 pour 100 de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les corporations et des droits de succession ;
 - b) de 100 pour 100 de la sécurité sociale, pour en faire un système complet et intégré à l'échelle du Québec.
6. Etablir un mécanisme sauvegardant les droits du peuple québécois en matières constitutionnelles.
7. Abolir le conseil législatif sans intervention de Londres ni d'Ottawa dans les affaires internes du Québec.
8. Réformer nos institutions parlementaires pour en faire un instrument moderne et efficace au service de la communauté québécoise.

IMMIGRATION

La politique d'immigration conçue et appliquée par Ottawa ne tient pas compte des réalités économiques, sociales et culturelles du Québec. De plus, la propagande du Canada à l'étranger est tendancieuse, et renseigne faussement sur la situation du marché du travail.

Les futurs immigrants prennent un premier contact avec le Canada par l'intermédiaire de fonctionnaires presque tous anglophones ; leur accueil au Québec est laissé aux bons soins de bénévoles. Le régime libéral n'a encore rien fait de valable pour corriger la situation.

En matière d'immigration, l'Union Nationale s'engage à une politique énergique axée sur le bien-être des immigrants et les besoins de notre économie :

1. Création d'un ministère de l'immigration établissant des services d'accueil et d'écoles répondant aux besoins des Néo-Québécois.
2. Participation du Québec à toutes les commissions internationales qui étudient les problèmes de population et de migration.
3. Création d'un centre national de démographie.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

SITUATION

Le Québec est riche. Son potentiel hydroélectrique est aussi vaste que celui de toutes les autres provinces ensemble. Ses forêts sont les plus importantes du pays. Sa population est saine et laborieuse. Il possède un champ d'expansion incomparable, le Nouveau-Québec.

Et pourtant, les statistiques officielles prouvent que si le Québec est riche, les Québécois sont pauvres. Pourquoi ?

PROBLÈMES

Les problèmes se posent comme suit :

1. Problème d'équilibre :

Le Québec possède une seule grande métropole ; le reste du territoire n'est qu'une immense zone de sous-développement et de sous-emploi. A l'intérieur même de Montréal, il existe un déséquilibre flagrant entre les différents quartiers.

2. Problème de planification :

Sous le régime actuel, tout s'entasse dans les secteurs déjà fortement industrialisés. Aucun nouveau centre de développement, comme ceux de Sept-Îles, de Shrefferville, de Chibougamou n'a été créé. Les régions sous-développées sont abandonnées à leur détresse.

3. Problème de voies de communications :

Le Québec est particulièrement démuné en fait de voies ferrées. Il doit suppléer à cette injustice fédérale par un programme intensif de voirie pour rendre accessibles les richesses de nos régions plus éloignées. Cet aspect a été fortement négligé par le régime actuel.

4. Problème de crédit industriel :

Le crédit industriel, si nécessaire à l'essor de toute entreprise, au Québec, laissé entièrement au soin des municipalités. Bref, nous manquons d'une véritable politique économique, et par suite, d'un climat favorable pour attirer et retenir les capitaux.

SOLUTIONS

Afin d'accroître l'activité économique, les moyens de production et les occasions d'emploi, d'alléger et de partager le fardeau fiscal, l'Union Nationale s'engage à :

1. Prendre position fermement et sans équivoque en faveur de l'entreprise privée car c'est la meilleure source d'emplois rémunérateurs.

2. Établir un ministère de la planification, afin de réaliser un meilleur équilibre entre les diverses régions du Québec et les divers secteurs de l'activité économique.

3. Adopter une vigoureuse politique d'aménagement régional, c'est-à-dire, bâtir du neuf dans les régions sous-équipées, mettre en valeur les ressources matérielles et humaines de chaque région, mieux répartir les investissements publics, et consentir des avantages fiscaux.

L'Union Nationale favorisera, en coopération avec les populations concernées, la création de conseils régionaux d'orientation économique et de sociétés régionales de financement.

4. Fonder une banque d'expansion industrielle, et le fonds industriel du Québec.

Encourager la création et l'exportation de produits originaux et de qualité.

5. Exempter de droits de succession les capitaux investis dans le développement économique du Québec.

6. Créer le ministère de l'équipement, où seront groupés les ministères actuels de la Voirie et des Travaux publics.

7. Créer le ministère du Nouveau-Québec, pour développer les ressources à peine explorées de tout notre empire du nord.

ÉDUCATION

SITUATION

Pour permettre à l'homme et à la nation de s'épanouir pleinement et librement, l'éducation doit correspondre à l'identité du peuple auquel l'homme appartient. Le Québec n'étant pas une province comme les autres, son système d'éducation doit donc s'inspirer d'une philosophie conforme à la nature profonde des Québécois.

Or, il est notoire que la philosophie académique de l'actuel ministre de l'Éducation s'inspire plutôt des normes d'orientation et de spécialisation en vigueur aux États-Unis, et tend à former des citoyens à l'américaine qui seront bientôt mûrs pour l'assimilation.

Au lieu d'améliorer ce qui devait l'être, ce ministre a tout bouleversé, et a procédé selon des méthodes telles qu'il

régne actuellement dans le domaine de l'éducation une confusion et une inquiétude générales.

PROBLÈMES

Les problèmes se multiplient. Ils résultent de la hâte fiévreuse du régime libéral dans l'application de plans mal mûris ; du refus du ministère d'engager le dialogue avec les parents, les maîtres et les étudiants ; de l'attitude sectaire et intransigeante de certains théoriciens en place.

Ces problèmes se présentent à tous les niveaux.

Au Conseil Supérieur de l'Éducation qui n'a ni les pouvoirs ni les instruments de travail voulus pour bien remplir son rôle, et dont l'action est annulée par l'attitude dictatoriale du ministère.

Dans les commissions scolaires, dont le rôle se réduit en fait à imposer des taxes dont le taux est fixé par le ministère.

En pédagogie : Le système actuel tend à devenir une machine à enseigner et enferme les étudiants dans le carcan d'une spécialisation prématurée.

Chez les professeurs, qui ne savent plus comment orienter leurs études de perfectionnement et ne peuvent dialoguer avec le ministère qu'à travers des commissions scolaires paralysées par leurs obligations.

Chez les parents et les étudiants. L'accessibilité à l'éducation dans les écoles de leur choix n'est pas égale pour tous ni partout au Québec ; et l'administration se moque trop souvent de l'opinion des parents et des enfants.

En matière de confessionnalité, où l'incertitude continue de régner quant aux véritables intentions du ministère.

Dans les institutions privées, qui s'interrogent à bon droit sur l'avenir qu'on leur réserve.

SOLUTIONS

Afin de doter le Québec d'un système d'éducation qui lui convienne vraiment, l'Union Nationale s'engage à :

1. Affirmer la souveraineté absolue du Québec en matière d'éducation.

2. Établir une charte des droits de l'enfant, pour consacrer le principe des droits prioritaires et absolus de l'enfant en matière d'éducation, sans distinction de race, de langue, de religion, d'origine sociale, de sexe.

3. Revaloriser le rôle du conseil supérieur de l'éducation :
a) en lui donnant les pouvoirs et le personnel voulus ;
b) en lui assurant une plus grande liberté d'action ;
c) en donnant aux corps intermédiaires le soin de choisir leurs représentants au sein du conseil.

4. Rendre l'enseignement accessible à tous et partout au Québec :

- a) par la création de l'Université du Québec, une structure administrative qui pourra établir des centres universitaires ou de nouvelles facultés n'importe où au Québec ainsi que de nouveaux centres d'enseignement aux adultes ;
 - b) par l'offre de gratuité scolaire. Au niveau universitaire, cette gratuité s'établira par étapes suivant les besoins prioritaires du Québec. De plus, l'aide financière aux étudiants sera accrue et améliorée.
5. Fonder des conseils régionaux de l'éducation.
6. Décentraliser l'enseignement secondaire, surtout dans les régions rurales.
7. Fonder un institut national de recherches en pédagogie.
8. Maintenir les institutions privées et les aider.
9. Maintenir le principe de la confessionnalité de l'enseignement et du droit pour les neutres d'obtenir leurs écoles dans la mesure des besoins de la population dite « non confessionnelle ».
10. Relier les subventions à l'enfant afin de lui permettre de fréquenter l'école de son choix ; les calculer d'après le coût per capita de l'enseignement public.

JUSTICE ET LIBERTÉS CIVILES

SITUATION

L'ordre social exige :

1. Que tous les citoyens soient égaux devant la loi ;
2. Que tous les citoyens obtiennent de la police et de la magistrature entière justice et protection, quels que soient leur fortune, leur rang social ou leurs opinions politiques, qu'ils soient accusateurs ou accusés ;
3. Que la justice soit expéditive, car une justice lente équivaut à un déni de justice.

PROBLÈMES

L'on assiste à notre époque à une prolifération des lois, des règlements administratifs et des interventions de l'Etat dans la vie quotidienne. Nous sommes sur la voie de l'anarchie et de la désintégration sociale si les citoyens en viennent à perdre confiance en l'impartialité ou à l'efficacité de l'appareil judiciaire et vont jusqu'à craindre le spectre de l'Etat policier. Rappelons les faits suivants : le scandale des faux certificats et le refus d'une enquête publique sur les dessous de cette machination ;

la propension du régime actuel à confondre l'exécutif et le judiciaire, par exemple en transformant des procureurs généraux en juges et des juges en procureurs généraux ;

l'habitude qu'a prise l'actuel ministre de la Justice de critiquer les décisions des tribunaux, de lancer des insinuations et des menaces, d'ériger ses opinions en raisons d'Etat, de condamner sans appel ses adversaires et de présenter la justice comme un instrument de vengeance.

SOLUTIONS

Pour revaloriser l'administration de la justice au Québec, l'Union Nationale propose :

1. Une charte québécoise des droits de l'homme, pour garantir les droits fondamentaux et les libertés essentielles de toute personne humaine.
2. L'institution d'un ombudsman ou protecteur du peuple, pour protéger le citoyen contre l'appareil administratif.
3. La dépolitisation de l'administration de la justice, afin de mettre la justice au-dessus de toute influence ou allégeance politique.
4. L'établissement de cours familiales pour régler à l'abri de la publicité les problèmes des jeunes et les conflits familiaux.
5. La Création d'un système d'assistance judiciaire, pour assumer, en collaboration avec le Barreau, les frais de justice des justiciables dans le besoin ; et rembourser les honoraires à un accusé qu'on acquitte.
6. Une justice plus expéditive et moins onéreuse par :
 - a) l'augmentation du nombre des juges, et leur mise à la retraite à l'âge de 65 ans au lieu de 75 ans ;
 - b) la rénovation des palais de justice et des bureaux d'enregistrement ;
 - c) l'augmentation de la juridiction de la Cour de Magistrat (Cour provinciale) ;
 - d) l'augmentation des arbitrages conventionnels, aux frais du gouvernement ;
 - e) l'abolition des timbres judiciaires ;
 - f) l'établissement d'un certificat permanent de recherches ;
 - g) l'établissement de séance du soir, relativement à certaines causes.
7. Une nouvelle loi des coroners et du commissariat des incendies.
8. La refonte de la loi de l'adoption, afin d'éviter le marché des enfants, d'aider la mère naturelle qui veut

garder son enfant et de bien intégrer l'enfant dans sa famille adoptive.

9. L'amendement des lois d'expropriation, de façon à accélérer la procédure et de verser le montant de l'offre dès la prise de possession.

AUTRES MESURES

Seuls les prévenus accusés en vertu du Code criminel comparaitront devant les cours criminelles.

Toutes les causes, sauf exceptions justifiées, seront entendues dans les six mois de leur inscription.

Tribunal spécial pour les causes résultant d'accidents d'automobiles.

Paiement des déboursés et honoraires par le gouvernement lorsqu'un prévenu est libéré ou acquitté.

TRAVAIL

SITUATION

On pourrait caractériser le monde du travail au Québec sous le régime libéral en deux mots : chômage et grèves.

Mais il y a plus. L'infériorité des salaires payés au Québec, l'endettement progressif de la population, la multiplication des zones de détresse, l'extension du paupérisme obscurcissent encore le tableau.

Les relations entre l'Etat-employeur et ses fonctionnaires deviennent de plus en plus tendues.

Partout règnent confusion et inquiétude.

PROBLÈMES

Les deux grands problèmes, emplois et relations patronales-ouvrières, trouvent leurs sources dans l'incurie du régime actuel.

1. Le chômage provoqué par l'absence d'une politique destinée à parer aux effets de l'automation, l'absence d'une politique ordonnée de l'emploi et l'absence de planification économique.

2. Les relations ouvrières-patronales sont empoisonnées par les lacunes du Code du Travail qui ne répond pas aux exigences d'un Etat moderne, des lois ouvrières inadéquates, incomplètes et mal appliquées, le comportement rétrograde du régime Lesage qui, dans ses relations avec ses employés, se conduit comme un patron buté et retardataire. Manquant totalement de philosophie et de principes dans sa politique ouvrière comme dans toutes les autres, le régime n'agit que lorsqu'il est acculé au mur par la situation ou sous la pression de l'opinion publique.

Le régime a prouvé son incapacité à créer une planification communautaire et démocratique correspondant aux besoins d'un Québec moderne. Après six ans de bavardage et de vantardise, le régime n'a accouché que d'une carte de découpage géographique. Prétendant permettre le syndicalisme dans la fonction publique, le régime actuel a omis, comme par hasard, d'élaborer les structures de négociations.

SOLUTIONS

Le gouvernement de l'Union Nationale affirmera d'abord la pleine souveraineté du Québec dans le domaine du travail, affirmera qu'il lui appartient d'établir les plans sur toutes les questions relatives à la main-d'œuvre, qu'il s'agisse de mobilité, de relations patronales-ouvrières, de politique de plein emploi.

Il affirmera le droit primordial du travail pour tous les Québécois.

Il préparera en collaboration avec les travailleurs et les employeurs une planification démocratique.

Le gouvernement de l'Union Nationale établira :

1. Un ministère de la planification, centre de coordination des efforts dispersés des différents ministères. Ce ministère, en coopération avec un CONSEIL D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE restructuré démocratiquement, établira un plan de développement économique, stimulera la mise en valeur des régions de concert avec les municipalités et les corps intermédiaires.

2. UN CONSEIL DE L'EMPLOI

Organisme tripartite, (gouvernement, syndicats, patronat) qui étudiera les conditions de l'emploi, la mobilité de la main-d'œuvre, l'orientation de la jeunesse, des apprentis. Ce conseil sera secondé par un Office de la Main-d'Oeuvre qui devra :

assurer la diffusion de l'offre et la demande des emplois ;
mettre en place les instruments de prévision en matière d'emploi.

3. L'assurance-travail favorisant le plein emploi.

4. Une régie de l'automation, organisme tripartite chargé de prévoir les conséquences de l'automation.

Pour favoriser de meilleures relations patronales-ouvrières, l'Union Nationale entreprendra :

1. Un nouveau code du travail qui consacrera le droit d'association à tous les niveaux et le droit de grève même pendant la durée d'une convention collective.

2. La création d'une commission tripartite d'enquête et de conciliation.

Pour revaloriser la fonction publique, l'Union Nationale établira :

1. Un ministère de la fonction publique.

2. Une école nationale d'administration qui formera un personnel adéquat au service de l'Etat.

Enfin, elle établira des relations étroites avec le Bureau International du Travail.

AGRICULTURE

PROBLÈMES

Chaque année, un nombre toujours plus grand de cultivateurs quittent leurs fermes parce qu'ils ne peuvent pas se faire un revenu comparable à celui des travailleurs industriels. Qui plus est, M. Jean Lesage et M. Alcide Courcy affirment que 30,000 autres cultivateurs devront abandonner leurs fermes.

Le régime Lesage n'a pris aucune mesure efficace pour remédier à la situation tragique de l'agriculture. Les cultivateurs ont dû marcher sur Québec et bloquer des routes pour obtenir de légers avantages. Il y a une crise d'incompatibilité entre les cultivateurs et un régime qui n'a jamais compris les problèmes agricoles.

L'industrialisation a forcé les cultivateurs à changer radicalement leurs méthodes. Les frais d'exploitation ont monté en flèche, mais les prix de vente des produits de la ferme sont restés stationnaires. Ce problème global résulte des problèmes suivants :

Problèmes de production : Les cultivateurs de 1966 sont désireux de se renseigner pour tirer le maximum de rendement de leur sol. Cependant, la diffusion des connaissances agricoles n'atteint pas 30% des exploitants.

Problèmes de capital : La ferme de 1966 a besoin de plus de capitaux pour l'achat des terres, du bétail et de l'équipement, l'établissement des jeunes, la mécanisation et l'amélioration des fermes.

Problèmes de commercialisation : De plus en plus, les intermédiaires se chargent de rassembler, transporter, classer, transformer et répartir au détail les produits de la ferme. Ces services coûtent de plus en plus cher, et le producteur ne retire pas la moitié du prix payé par le consommateur.

Problèmes régionaux : Il importe que les cultivateurs s'adonnent, par la diversification, aux productions les mieux appropriées à chaque région du Québec. Or, les sols les plus

fertiles, surtout dans la région de Montréal, sont occupés d'avantage chaque année par les développements domiciliaires et industriels, de sorte que le Québec importe pour des millions de dollars de denrées alimentaires qu'il pourrait produire avec profit.

SOLUTIONS

Pour résoudre ces problèmes en étroite collaboration entre le gouvernement et les cultivateurs organisés, l'Union Nationale propose :

1. Un véritable code du syndicalisme agricole.

2. L'établissement d'une chambre agricole.

3. Un plan quinquennal de creusage et de redressement des cours d'eau, de drainage souterrain et superficiel, d'épierrement, de nivellement et d'amélioration des terres arables.

4. La diversification de la production agricole, et, par un système de subventions et de crédit, la construction d'entrepôts et d'usines de transformation.

5. L'aide à l'industrie laitière : création d'un office des produits laitiers avec participation des producteurs et des consommateurs. Fixation immédiate du prix du lait industriel à \$4.00 le cent livres, puis selon l'augmentation du coût de revient.

6. L'amendement de la loi pour permettre aux producteurs liés par contrat de se syndiquer et même d'organiser leur propre entreprise à leur profit.

7. Un dépôt de garantie de paiement à être fourni par tout courtier ou acheteur en gros.

8. Une campagne de publicité et l'identification des produits du Québec, pour inciter les consommateurs du Québec et de l'étranger à acheter nos produits agricoles.

9. L'expansion du crédit agricole, tant pour les prêts à long terme que pour le crédit à court ou à moyen terme.

10. Une loi d'assurance-récolte et d'assurance-bétail, à être adoptée d'urgence.

11. L'établissement d'un office des grains de provenance.

12. Des groupes de gestion de ferme pour mettre la science au profit de la ferme familiale et la diffusion au moyen de la radio-télévision.

13. L'aide aux cultivateurs qui laissent leur ferme.

14. Le remboursement aux cultivateurs de la moitié de leur contribution au régime des rentes.

15. L'exemption de l'impôt foncier de la terre et des bâtiments de ferme.

LA FORÊT

SITUATION

La forêt est notre principale ressource naturelle. Il importe donc de mettre cette richesse en valeur au bénéfice de la collectivité.

PROBLÈMES

Par le passé, les gouvernements ont concédé nos forêts à des intérêts privés, sans en assurer suffisamment la conservation et l'amélioration par la sylviculture.

Au lieu d'exploiter la forêt selon un système de rotation, certaines compagnies ont littéralement pillé les territoires, et mis toutes sortes d'obstacles à l'achat du bois de pulpe des cultivateurs.

SOLUTIONS

Pour planifier l'industrie forestière, l'Union Nationale s'engage à :

1. Compléter l'inventaire de toutes les forêts du Québec.
2. Établir un plan général et des plans régionaux d'aménagement forestier.
3. Garantir aux ouvriers forestiers la permanence et la sécurité de leur emploi.
4. Réviser le régime des concessions forestières.
5. Créer une régie pour l'achat du bois de pulpe des cultivateurs et des colons.
6. Réserver des forêts domaniales à proximité des paroisses rurales et les concéder à des industries locales.
7. Lancer un vaste programme de reboisement des terres impropres à l'agriculture.
8. Créer, à titre expérimental, des villages forestiers où des familles pourront s'organiser en coopératives.
9. Permettre à toute la population de bénéficier des avantages qu'offre la forêt. (Voir Loisirs et Sports).

LES AFFAIRES MUNICIPALES

SITUATION

La municipalité est le niveau de gouvernement le plus près du peuple. Toute tentative de diminuer l'influence des citoyens sur l'administration municipale fausse nécessairement le jeu de la démocratie.

Il importe donc de laisser au gouvernement municipal toute la latitude nécessaire pour bien remplir son rôle, de respecter son autonomie, de tenir compte de la volonté des citoyens et de donner à la municipalité les sources de revenus qui assurent son autonomie.

PROBLÈMES

Depuis quelques années les municipalités ont vu : leur autonomie brimée par l'intervention du gouvernement, le champs de la taxe foncière, première source de leurs revenus, envahi par le secteur scolaire, des regroupements arbitraires ordonnés à l'encontre de la volonté populaire.

Les municipalités n'ont reçu, dans la mise en application de leurs programmes de rénovation urbaine, d'urbanisme, de conservation et de relogement, aucune aide du gouvernement.

Enfin, les municipalités en plein développement, ont dû affronter le problème de la spéculation qui constitue un frein à l'expansion et entraîne une dispersion coûteuse des services.

SOLUTIONS

1. Autonomie

L'Union Nationale reconnaît que la municipalité, pour bien remplir son rôle auprès de la collectivité qu'elle dessert, doit jouir de son autonomie.

2. Revenus

L'autonomie des municipalités est intimement liée à la possibilité de disposer de revenus suffisants.

En attendant que soit complété le réaménagement fiscal que le gouvernement de l'Union Nationale mettra en œuvre, deux mesures seront immédiatement appliquées :

- a) Le montant des taxes foncières pourra être déduit de l'impôt provincial ;
- b) La terre et les bâtiments de ferme des cultivateurs seront exempts de la taxe foncière et le gouvernement versera des compensations aux municipalités et commissions scolaires.

3. Regroupement et référendum

Toute nouvelle fusion sera soumise à l'approbation des citoyens, sauf dans des cas exceptionnels où les exigences du bien commun commandent une procédure plus appropriée à l'intérêt général.

4. Conseils de comté

Le gouvernement de l'Union Nationale élargira les cadres des conseils de comté pour y faire entrer les représentants des cités et villes, et il augmentera leurs pouvoirs administratifs.

5. Régie des relations intermunicipales

Le gouvernement de l'Union Nationale établira une Régie des Relations Intermunicipales habilitée à trancher les litiges entre les municipalités et à répartir les coûts des services communautaires sur une base scientifique d'évaluation unifiée.

6. Urbanisme

Le gouvernement de l'Union Nationale fournira une aide financière et technique à l'élaboration et à l'application des plans directeurs.

7. Fonds de développement domiciliaire

Le gouvernement de l'Union Nationale permettra aux municipalités d'établir un Fonds de Développement domiciliaire inspiré du Fonds industriel, pour l'achat et la revente de terrains à bâtir.

8. Compensations

Des compensations seront versées aux municipalités pour taxes non-perçues sur les édifices à caractère public.

9. Rénovation urbaine

Le gouvernement de l'Union Nationale établira une Société Centrale de financement de l'Habitation qui devra, en collaboration avec les municipalités, réaliser une véritable politique d'habitation par :

- a) l'élimination des taudis ;
- b) la construction de logements salubres à loyers modiques ;
- c) l'aide au financement du coût des loyers des économiquement faibles ;
- d) la construction d'habitations selon les normes du mieux-être social et familial ;
- e) le financement, à taux raisonnable, de l'achat de maisons existantes pour l'établissement de jeunes foyers.

10. La capitale

L'Union Nationale aidera financièrement la ville de Québec à conserver son caractère unique en préservant ses lieux et monuments historiques.

SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ

SITUATION

Dans une société d'abondance du type de la nôtre, il est inadmissible que des secteurs entiers soient aux prises avec

la pauvreté. C'est à l'Etat qu'incombe, en majeure partie, la responsabilité de rétablir l'équilibre et de suppléer aux insuffisances dont souffrent certains groupes.

Les lois sociales doivent assurer à toute la population la sécurité dont elle a besoin afin de corriger ces anomalies.

Depuis la seconde guerre mondiale, le système de sécurité sociale s'est développé rapidement au Québec, mais son expansion n'a pas été planifiée, ce qui a entraîné le désordre et le gaspillage.

La dualité des juridictions, provinciale et fédérale, a encore ajouté à la confusion. Dans la plupart des cas, Québec voit sa politique sociale conditionnée ou même dictée par Ottawa, sans pouvoir établir ses propres priorités.

PROBLÈMES

On estime qu'il y a au Québec plus d'un million de pauvres, c'est-à-dire de citoyens ne disposant pas du minimum vital selon les normes de notre société.

Dans certaines régions, de 40 à 80% de la population doit vivre de l'assistance sociale.

De plus, les allocations ne sont pas toujours établies en fonction du coût de la vie, des charges familiales et du milieu de vie. L'établissement des dossiers est long, les formalités désespérantes.

La loi de l'impôt, depuis 1960, fait peser sur le petit salarié un poids accablant. Aucune mesure n'a été prise par le régime actuel pour favoriser l'accessibilité à la propriété familiale. Même si l'assurance-hospitalisation existe, elle ne règle pas le problème de la subsistance des bénéficiaires et de leurs dépendants.

SOLUTIONS

Le gouvernement de l'Union Nationale s'engage à faire immédiatement l'inventaire complet de la situation au sein du ministère de la Famille et du Bien-être social où règne, même selon le ministre, un fouillis indescriptible.

En mettant fin au gaspillage qui sévit dans l'administration et en récupérant d'Ottawa les sources de taxation qui appartiennent au Québec, le gouvernement de l'Union Nationale tendra à établir le régime suivant :

1. Allocations familiales doublées ;
2. Allocations scolaires portées à \$25 par mois durant toute la période des études ;
3. Les pensions aux personnes âgées, aux aveugles, aux invalides, portées à \$100 par mois ;

4. Ajustement automatique sur l'indice du coût de la vie. L'Union Nationale s'engage immédiatement à :

1. Accorder des abattements d'impôt de façon que les gens mariés qui ne gagnent pas \$4,000 par année et les célibataires qui gagnent moins de \$2,000 ne payent pas d'impôt provincial ;
2. Rembourser aux cultivateurs et aux travailleurs autonomes, jusqu'à 50% des contributions qu'ils doivent verser à la Régie des Rentes, pour qu'ils n'aient plus à payer davantage que les salariés.

LA SANTÉ

SITUATION

De l'aveu même du ministre actuel, il règne une pagaille indescriptible au ministère de la Santé qui, renonçant à mettre en construction de nouveaux hôpitaux, se limite pour le moment à administrer l'Assurance-hospitalisation. Comme seule initiative, le ministère se propose d'adopter un programme d'assurance-santé littéralement calqué sur celui proposé par Ottawa.

PROBLÈMES

Quant aux problèmes, ils sont innombrables et aussi indescriptibles que le fouillis du ministère.

L'assurance-santé telle que définie par Ottawa, coûterait plus de \$300 millions, sans répondre aux besoins particuliers du Québec.

Les hôpitaux sont paralysés par les normes de l'assurance-hospitalisation et tandis qu'une partie de l'équipement est inutilisée, on refuse ailleurs des malades.

Les facultés de médecine sont obligées de refuser des candidats alors que le Québec manque de médecins.

Il n'existe aucun dialogue entre le ministère et les groupes professionnels de médecins, infirmières, techniciens, pharmaciens et autres corps para-médicaux.

Le ministère refuse de consulter les praticiens dans l'établissement des programmes de santé ou de recherche.

SOLUTIONS

Le gouvernement de l'Union Nationale établira :

1. Un conseil général de la santé formé de représentants du gouvernement, de l'opposition et des corps intéressés qui nommeront eux-mêmes leurs délégués. Son rôle sera :
 - a) de conseiller le ministère, surtout en ce qui touche l'assurance-hospitalisation,

- b) de planifier les organismes de santé,
- c) d'aviser le gouvernement dans l'établissement de l'assurance-santé et d'en surveiller l'application,
- d) de recevoir suggestions et plaintes,
- e) d'établir les normes d'accréditation.
2. Des centres médicaux universitaires.
3. De nouvelles écoles de médecine.
4. Une nouvelle loi de l'assurance-hospitalisation appropriée aux besoins du Québec.
5. Un régime Québécois d'assurance-santé dont l'administration sera confiée à une régie autonome.

LOISIRS ET SPORTS

SITUATION

Les modifications profondes des conditions de travail ont fait surgir un problème qui touche maintenant toutes les classes de la société, à tous les âges : celui de l'organisation des loisirs auxquels les citoyens peuvent désormais consacrer autant de temps qu'au labeur.

La famille, la municipalité, l'initiative privée ne peuvent plus, seules, assumer l'énorme responsabilité de l'organisation des loisirs qui doit servir à améliorer la condition humaine des Québécois.

PROBLÈMES

L'inaction du régime actuel dans ce domaine crée un problème qui frappe en particulier la jeunesse. La montée de la délinquance juvénile, malgré les efforts désespérés de quelques organismes bénévoles, ébranle les bases de notre société.

L'inutilisation d'innombrables territoires propices au camping, à la vie en plein air, s'accompagne de la destruction de notre faune par le braconnage et les ravages des animaux nuisibles.

Notre jeunesse cherche en vain les stades, les piscines, les gymnases où pratiquer l'athlétisme et les sports.

SOLUTIONS

Le gouvernement de l'Union Nationale créera :

1. Un ministère de la Jeunesse et des Loisirs, de qui relèvera un Haut-Commissariat aux sports.

Ce ministère dressera une planification à l'échelle provinciale :

en coordonnant l'effort de tous les ministères que touche le problème des loisirs, en précisant le rôle conjoint du gouvernement, des municipalités, des commissions scolaires et des initiatives privées, en aidant concrètement les groupes qui se dévouent pour le sport amateur.

2. Une école de moniteurs, tant pour l'éducation physique que pour les activités dirigées.
3. Des auberges de la jeunesse, où sous surveillance, les jeunes pourront s'héberger durant les vacances.
4. Des terrains de camping dans les territoires nouveaux.
5. Des territoires de chasse et pêche facilement accessibles et efficacement protégés.
6. Des colonies de vacances où seront admis gratuitement les enfants des milieux économiquement faibles.
7. Des centres de sport d'hiver où les jeunes pourront aller faire des « classes de neige ».
8. Des centres récréatifs et culturels, installés en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles.
9. Une loterie nationale dont le produit sera affecté au financement des loisirs, des sports et des activités culturelles.

LES AFFAIRES CULTURELLES ET LES LOISIRS

SITUATION

La culture ne doit pas être regardée comme un luxe réservé à quelques privilégiés, mais comme le patrimoine commun à toute la nation québécoise. Elle ne doit pas être localisée, mais diffusée sur tout le territoire.

Or, la plupart des activités culturelles sont centralisées à Montréal pendant la majeure partie de l'année et un peu à Québec.

Dans le reste du Québec, il est pratiquement impossible, actuellement, de participer aux activités culturelles, tant à cause de l'éloignement que de l'absence des moyens de culture. Seules quelques initiatives locales et privées réussissent à maintenir la tradition artisanale. On ne peut pas parler d'une diffusion populaire de la culture à l'intérieur du territoire alors qu'il faudrait penser à la faire rayonner hors de nos frontières.

PROBLÈMES

Tandis que notre culture canadienne-française se heurte ainsi aux barrières géographiques et à la concentration, la

culture anglo-américaine étend de plus en plus son emprise sur le Québec par le truchement du cinéma, de la télévision, de la radio et de la publicité.

Pour contrebalancer cette influence, le régime actuel n'a pris aucune mesure efficace pour diffuser notre culture à l'ensemble du territoire. Le ministère des Affaires culturelles n'a pas cherché à ordonner nos forces créatrices, à tel point que plusieurs de nos artistes réputés doivent s'expatrier pour survivre.

SOLUTIONS

Le gouvernement de l'Union Nationale établira :

1. Un conseil national de la culture, non politisé, formé de spécialistes reconnus, de représentants des institutions de haut-savoir, des corps intermédiaires intéressés, afin de conseiller le gouvernement :
dans sa politique de décentralisation
dans la structuration des ressources culturelles
dans l'aménagement de centres culturels régionaux
dans l'attribution de subventions pour la création et la formation artistique.
2. Un réseau québécois de radio-télévision, en revisant et mettant en vigueur la loi de 1948 et en créant un réseau de radio-télévision québécois, soustrait à toute influence politique. Un bureau dépolitisé de la Radio-TV québécoise verra au bon fonctionnement du réseau.
3. Un centre national du cinéma dont les cadres seront formés avec la collaboration des groupes spécialisés pour la production et la distribution des films.
4. Une troupe nationale de théâtre subventionnée.

1966 : Le programme du parti libéral du Québec¹

I. POUR UN QUÉBEC PLUS HUMAIN :

Les droits et le bien-être du citoyen

II. POUR UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE :

Le développement économique au profit de chacun

1. Pamphlet publié par le parti libéral à l'occasion de la campagne électorale de 1966 sous le titre : *Québec en marche. Le programme politique du parti libéral du Québec.*